



Universiteit
Leiden
The Netherlands

Maastricht en Luik bezet : een comparatief onderzoek naar vijf aspecten van de duitse bezetting van Maastricht en Luik tijdens de tweede wereldoorlog

Bronzwaer, P.M.M.A.

Citation

Bronzwaer, P. M. M. A. (2009, May 19). *Maastricht en Luik bezet : een comparatief onderzoek naar vijf aspecten van de duitse bezetting van Maastricht en Luik tijdens de tweede wereldoorlog*. Retrieved from <https://hdl.handle.net/1887/13806>

Version: Not Applicable (or Unknown)

License: [Licence agreement concerning inclusion of doctoral thesis in the Institutional Repository of the University of Leiden](#)

Downloaded from: <https://hdl.handle.net/1887/13806>

Note: To cite this publication please use the final published version (if applicable).

RÉSUMÉ

Cette étude comparative est basée sur l'idée que l'histoire de la Deuxième Guerre mondiale n'est plus considérée comme une histoire purement nationale ou, dans le cas de Maastricht, comme une histoire de ville dans les limites de la commune; non plus comme une épopée nationale ou urbaine mais justement aussi comme un aspect d'histoire générale. Une recherche historique de nature comparative crée les possibilités d'une approche plus analytique. Dans le droit fil de cette idée le choix a été fait d'examiner et d'analyser, dans une comparaison, aussi bien les péripéties de la ville de Maastricht pendant la Deuxième Guerre mondiale que le régime d'occupation qui lui était imposé. Le pôle opposé dans cette comparaison est la ville de Liège, située sur la Meuse à une trentaine de kilomètres de Maastricht. Ce choix est entre autres fait pour des raisons historiques qui sont élaborées dans le Prologue.

Pendant l'occupation allemande il y avait dans les deux villes un type de régime d'occupation différent. En Hollande il y avait une administration civile, une *Zivilverwaltung* (ZV), c'est-à-dire une administration de civils nationaux-socialistes allemands. En Belgique était installée une administration de fonctionnaires allemands qui étaient en même temps des militaires. Les recherches se concentrent sur la question de savoir comment les caractéristiques de ces types de régime d'occupation se manifestaient au niveau local et quelles étaient les conséquences de cette différence de régime pour la portée et l'intensité de l'occupation.

Il y a deux éléments qu'il ne faut pas perdre de vue. Le caractère de la population des deux villes est très différent. Liège a le surnom de *Cité ardente*; ardente dans sa résistance contre les envahisseurs étrangers, ardente dans sa résistance pendant les deux guerres mondiales. La population de Maastricht au contraire est plus fidèle à l'autorité et plus docile. Le deuxième élément est d'ordre politique: en 1940 Liège était un bastion socialiste et Maastricht un bastion catholique. Pendant les recherches la question s'est posée de savoir si l'on peut revoir (retrouver ? constater ?) cette différence dans le comportement des autorités et de la population.

Dans le prologue je traite l'histoire des deux villes de la fin du XIII^{ème} siècle à 1940. Ce qui importe est la relation administrative qui a existé entre Maastricht et Liège pendant sept siècles à cause du condominium. Un des deux seigneurs de Maastricht était le prince évêque de Liège.

Le sujet de cette étude comparative se concentre sur cinq thèmes :

1. l'invasion allemande des deux villes en 1940 ;
2. l'administration locale des villes qui étaient soumises à deux types différents de régime d'occupation ;
3. la persécution des juifs ;
4. la libération des deux villes en septembre 1944 ;
5. la restauration de l'administration démocratique après la fin de la guerre.

Les principales questions de recherche relatives à ces thèmes sont:

le premier thème: de quelle façon l'invasion allemande s'est-elle déroulée. En même temps la question a été recherchée dans quelle mesure les concepteurs de l'offensive ont tenu compte des deux villes comme locations stratégiques importantes.

Le deuxième thème: la question est de savoir quelles étaient les analogies (ressemblances ?) et les différences entre les deux régimes d'occupation au niveau local. Quel était, aux niveaux provincial et local, le rôle des élites d'administration autochtones ?

Le troisième thème: en ce qui concerne la persécution des juifs dans les deux villes, des recherches ont été faites sur la façon dont elle a été effectuée et comment les déportations des juifs des deux villes ont eu lieu. Les recherches ont démontré que les pourcentages des victimes juives y sont assez différents l'un de l'autre. Ces différences seront expliquées.

Le quatrième thème: la question de recherche est ici d'expliquer pourquoi la libération de Liège et de Maastricht a déjà eu lieu au mois de septembre 1944.

Le cinquième thème : pour la restauration du système démocratique des recherches ont été faites pour savoir comment elle a été réalisée aux niveaux national, provincial et local. En outre les résultats des premières élections d'après la guerre sont analysés et comparés aux résultats des dernières élections d'avant la guerre.

Les conclusions pour les différents thèmes sont les suivantes. Pour les Allemands la ville de Maastricht – et notamment les ponts sur la Meuse – était d'une importance stratégique tellement grande que ceux-ci avaient développé des actions militaires spéciales (*Sonderaktionen*) pour conquérir les ponts avant qu'ils soient détruits par les défenseurs néerlandais. Les actions ont échoué. Mais la force d'attaque de l'armée allemande était trop grande pour que les défenseurs soient à même de tenir. Aussi, à huit heures du matin du 10 mai 1940 le commandant néerlandais a-t-il dû se rendre.

Autour de la ville de Liège il y avait une ceinture (un cercle ?) de forteresses. C'est la raison pour laquelle les concepteurs de la campagne militaire dans l'Ouest, la *Westfeldzug*, qui avait le nom de code *Plan Gelb*, avaient décidé de contourner la ville. C'est pourquoi la prise de Liège n'a eu lieu que deux jours plus tard, le 12 mai.

Le deuxième thème concerne la comparaison des administrations locales. En premier lieu cette comparaison vise les maires de Maastricht et de Liège qui, après l'invasion des Allemands, pouvaient encore rester en fonction. C'étaient respectivement Willem Michiels van Kessenich et Joseph Bologne. Ce dernier manifestait une attitude énergique et anticollaborationniste envers les autorités d'occupation. Le premier, au contraire, essayait de prévenir de plus grands malheurs pour la population en créant une bonne entente avec le commandant allemand local. Mais cela n'empêchait quand même pas qu'il eût à exécuter les mesures ordonnées par l'occupant. L'abrogation des États Provinciaux et des conseils municipaux en Hollande était pour Van Kessenich la raison de donner sa démission. Bologne restait maire jusqu'à la création du Grand-Liège.

Une des manières de nazification était la politique des nominations. En nommant autant que possible des administrateurs nationaux-socialistes l'occupant essayait d'agrandir son influence. Une autre méthode était de fusionner des communes et de nommer, à la tête, un national-socialiste comme maire. Cette dernière méthode était appliquée par la création du Grand-Liège: une fusion obligée de 29 communes en novembre 1942. Puis un national-socialiste y fut nommé comme maire.

Après la démission de Van Kessenich à Maastricht cinq maires de conviction nationale-socialiste lui ont succédé en moins de deux ans et six mois. À l'exception de l'un d'eux ils avaient trop peu de capacités d'administration. Ils exécutaient fidèlement les ordonnances de l'occupant mais ils étaient incapables d'ajouter un propre accent à la politique des autorités allemandes.

À Liège c'était le cas contraire. Le successeur définitif de Bologne était Albert Dargent. C'était un national-socialiste pur sang. Il a exercé sa fonction presque deux années. Il faisait régner une terreur effroyable. Il a fondé un propre service d'information et de sécurité. Il a nommé un garde du corps personnel (?). Aux actions armées de groupes de résistance il répondait par des actions de revanche ce qui menait à une escalade de violence. Afin de récupérer le contrôle sur le pays Hitler a décidé, mi-juillet 1944, d'installer encore une administration civile (ZV). Celle-ci avait une force policière plus puissante que la MV. Tout cela a abouti à un climat d'occupation beaucoup plus terrible que celui de Maastricht. Ceci semble en contradiction avec la théorie de la distinction entre une ZV et une MV. Mais cette distinction théorique a été rattrapée, ` maints égards, par les faits démontrés dans cette recherche.

La persécution des juifs est le troisième sujet examiné et comparé. Dans les deux pays les ordonnances antijuives n'étaient pas substantiellement différentes les unes des autres. La grande différence des pourcentages de victimes – pour Liège 23 pour cents, pour Maastricht au moins 47,8 pour cents – est notable. La raison principale qui explique cette différence est que dans la région liégeoise le secours aux juifs qui voulaient se cacher s'est créé relativement tôt et à une grande échelle en comparaison avec Maastricht. L'aide était procurée par des gens qui avaient de l'expérience dans l'organisation de résistance, une expérience acquise pendant la Première Guerre mondiale. C'est le facteur déterminant qui explique la différence du nombre des victimes dans les deux villes. S'y ajoutent deux raisons secondaires. Premièrement la grande quantité de juifs étrangers à Liège: 91 pour cents et 52 pour cents à Maastricht. En général ces juifs s'étaient déjà enfuis pour des persécutions et étaient plus inquiets et plus conscients des dangers que les juifs autochtones. Deuxièmement le comportement de la police communale de Maastricht comparé à celui de la police de Liège. La police de Maastricht a arrêté des juifs pour les persécuteurs allemands, les a transmis à la police allemande et collaboré à leur déportation tandis que la police de Liège n'a participé aucunement à la persécution des juifs de la ville ou de la région. Bien que ce dernier facteur ne puisse pas être quantifié il est évident qu'il a contribué à la différence.

Le quatrième sujet examiné et analysé est la libération des deux villes. Comparés aux autres parties de la Hollande Maastricht et le sud de la province de Limbourg ont été libérés assez tôt: en septembre 1944. La capitulation des troupes allemandes en Hollande n'a eu lieu que le 6 mai 1945. La ville de Liège avait déjà été libérée le 8 septembre 1944. La période de l'événement de l'invasion de la Normandie a duré jusqu'à Liège et Maastricht. Il faut faire remarquer aussi que Liège se trouvait dans un pays à peu près entièrement libéré tandis que Maastricht était dans une position assez isolée jusqu'en mai de l'année suivante.

Le cinquième objet d'études est la restauration du système démocratique dans les deux pays, les deux provinces les deux villes. Il y a une grande analogie entre les façons dont les deux gouvernements en exil ont entamé ce problème. Lorsqu'ils étaient encore à Londres ils ont déjà pris les mesures préparatoires nécessaires. Il y avait cependant une différence essentielle. Le gouvernement néerlandais a pris des mesures pour l'installation d'un parlement d'urgence pour le jour où tout le territoire serait libéré. Mais on ne prenait pas de mesures similaires pour les États Provinciaux ni pour les conseils communaux à cause d'un conflit entre la reine Wilhelmine et ses ministres. Il faut faire remarquer qu'aussi bien le gouvernement néerlandais que le gouvernement belge ont éliminé les administrateurs et fonctionnaires déloyaux et a réinstallé les administrateurs loyaux dans les organes d'administration temporaires qui fonctionnaient jusqu'aux premières élections. Ce n'est qu'après ces élections que l'on pourrait dire que la démocratie était restaurée.

Mais en ce qui concerne le moment des élections il y a une différence qui se manifeste. En Hollande les élections étaient organisées en trois phases (élections pour le parlement, les provinces, les communes) au milieu de l'année 1946. En Belgique elles avaient lieu en février 1946 (pour le Sénat, la Chambre des Députés et les conseils provinciaux) et pour les conseils communaux en novembre seulement. C'était vingt-six mois après le retour du gouvernement. En Hollande le gouvernement avait déjà organisé les élections un an après son retour.

Dans les deux pays les gouvernements avaient différé les élections plus longtemps que nécessaire pour des raisons d'ordre administratif mais aussi à cause de considérations politiques. Dans les deux pays les résultats ne montraient pas de ruptures en regard des rapports de force politiques d'avant-guerre; mais il y avait bien des glissements dans ce domaine. Dans le parlement belge et le conseil provincial de Liège les communistes gagnaient du terrain, comme on s'y était attendu d'ailleurs. En ce qui concerne les élections pour la Deuxième Chambre en Hollande ce n'était pas autrement: les communistes dédoublèrent leur nombre de sièges. Dans les États Provinciaux de Limbourg ils firent, pour la première fois, leur entrée: deux sièges. Mais la grande majorité catholique y restait intacte.

Aux élections pour le conseil communal de Liège les communistes ne gagnaient plus qu'un siège. Ils étaient sur le retour. Liège restait un bastion social-démocrate bien que le nombre de sièges socialistes soit identique à celui des catholiques.

Dans le conseil communal de Maastricht les communistes gagnaient deux sièges mais la grande majorité du parti catholique restait intacte. Liège était toujours un bastion socialiste, Maastricht un bastion catholique.